



Règlement de la bourse du samedi 5 mars et dimanche 6 mars 2022

La bourse se déroulera le samedi 5 mars et le dimanche 6 mars 2022 au Complexe sportif - Rue Pasteur - 35530 Servon sur Vilaine.

Le samedi sera dédié aux cichlidés en partenariat avec l'association française des cichlidés (AFC).

Le dimanche sera une bourse tous poissons.

Le club aquariophile Servonnais met à disposition un espace de vente de poissons, plantes et coraux.

Des aquariums remplis d'eau de conduite chauffés et aérés.

Restauration sur place : des sandwiches, galettes saucisses, viennoiseries, gâteaux, boissons chaudes et froides seront à disposition.

Les demandes d'inscriptions de chaque vendeur sont à retourner le plus tôt possible.

La date limite des inscriptions est fixée au 20 février 2022, sous réserve de disponibilité des bacs.

Lors de l'inscription, chaque exposant doit fournir la liste complète des espèces proposées à la vente. Pour les coraux, les exposants devront remplir un certificat de cession avec le CITES pour chaque bouture vendue.

Conformément à l'arrêté du 08 octobre 2018, les vendeurs sont dans l'obligation de fournir, à chaque acheteur d'animaux vivants, une attestation de cession.

Ce document est obligatoire et doit être réglementaire.

Les exposants s'engagent, en acceptant le règlement, à ne pas proposer d'espèces protégées par les conventions nationales et internationales ainsi que des espèces interdites, sous peine d'exclusion de la bourse.

Les poissons malformés, malades, maigres ou de taille anormale seront refusés.

Un contrôle sanitaire sera effectué avant l'ouverture au public.

Les vendeurs sont libres de refuser la vente de leurs animaux, s'ils estiment que les éventuels acquéreurs ne les maintiendront pas dans les conditions adéquates.

Il sera remis, à chaque exposant, un carnet à souches numérotées.

Durant cette bourse, aucun argent ne passera entre vendeur et acheteur, chaque acheteur devant passer par la caisse centrale. Le non-respect de cette règle entraînera l'exclusion de l'exposant.

Lors de chaque vente, le vendeur notera, sur le ticket et sur sa souche, le prix de la vente en cours de façon lisible. L'acheteur se présentera ensuite à la caisse centrale et s'acquittera de la somme due, directement à l'association. Le tampon sur le ticket attestera du paiement effectué et l'acheteur devra remettre ce ticket au vendeur pour récupérer son achat.

NOUVEAUTE 2022 :

La caisse acceptera cette année le paiement par carte bancaire.

Ce service entraîne quelques changements :

- **Le pourcentage sur les ventes retenu par le club augmente légèrement et passe de 10% à 11% (ou 15% à 16% en fonction) pour absorber une part de la commission bancaire.**
- **Le club se réserve le droit d'effectuer le règlement des achats aux vendeurs par chèque.**

Pour le samedi :

L'association retiendra 11% du montant des ventes réalisées pour les membres AFC et 16% pour ceux qui ne sont pas membres AFC.

Les emplacements seront disponibles dès 10h00 et devront être libérés pour 18h30.

Conférence ouverte au public de 14h00 à 15h30.

Ouverture de la bourse au public de 16h00 à 18h00.

Pour le dimanche :

L'association retiendra 11% du montant des ventes réalisées.

Les emplacements seront disponibles dès 8h00 et devront être libérés pour 17h30.

Ouverture de la bourse au public de 10h00 à 17h00.

Après acceptation, merci de nous retourner un exemplaire signé de ce règlement, par courrier ou email en même temps que l'inscription.

Date :

Signature :